



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1726

Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 euros

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme DE LAURENS Céline

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1726 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2022 AU TITRE DU  
VOLET SANTE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE  
LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022 DE  
L'AGGLOMERATION LYONNAISE - ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIFFERENTES  
STRUCTURES POUR UN MONTANT DE 257 950 EUROS  
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

La santé des personnes qui résident à Lyon demeure une priorité de la municipalité ; elle privilégie ainsi une attention particulière envers les plus vulnérables, dans le contexte des conséquences sociales de la crise sanitaire.

Cette politique de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du contrat local de santé 2015-2020 de Lyon et du volet santé du contrat de ville 2015-2022 (convention territoriale de Lyon) dont l'enjeu principal est la réduction des inégalités sociales territoriales et environnementales de santé, notamment pour les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville.

La Ville de Lyon poursuit ainsi sa politique de santé en relation avec les orientations du Projet régional de santé 2018-2028 de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, notamment dans les quartiers et en direction des personnes en situation précaire.

Les enjeux et priorités d'actions des politiques publiques sont définis dans la convention territoriale de Lyon qui formalise l'engagement de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé et des autres partenaires de la Politique de la Ville.

L'accès aux droits de santé et aux soins, la promotion de la santé, l'offre de soins de proximité et le renforcement des démarches participatives sont également l'objet de projets des acteurs associatifs locaux.

Pour 2022, les actions inscrites au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon ont été retenues en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets de quartiers. Comme en 2021, elles se déclinent autour de trois axes majeurs, le bien-être et la promotion de la santé, l'accès et la continuité des soins, et enfin l'offre de soins de proximité.

Je vous propose par conséquent de soutenir les actions présentées, en répondant favorablement aux demandes de subvention suivantes :

Arrdt	Structure maître d'ouvrage	Action	Budget action	Montant proposé	Délégation Politique de la ville	Délégation Santé
1 <sup>er</sup> -4 <sup>ème</sup>	ALIS Association lyonnaise d'ingénierie sociale 2 petite rue des Feuillants Lyon 1 <sup>er</sup>	Accueil santé et accompagnement des personnes en difficulté vers la prévention et les soins	58 500 €	<b>25 000 €</b>	13 000 €	12 000 €
1 <sup>er</sup> -4 <sup>ème</sup>	Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse- Grand Côte 6 rue Pouteau Lyon 1 <sup>er</sup>	Santé et bien-être en direction des femmes	12 282 €	<b>2 000 €</b>		2 000 €
1 <sup>er</sup> -4 <sup>ème</sup>	PASSERELLE D'EAU DE ROBE 21 rue des Capucins Lyon 1 <sup>er</sup>	Les canuts au marché	191 300 €	<b>12 000 €</b>	5 000 €	7 000 €
1 <sup>er</sup> -4 <sup>ème</sup>	RESEAU SANTE 133 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4 <sup>ème</sup>	Nutrition, bien-être et lien social pour mieux vieillir	22 250 €	<b>3 500 €</b>	1 000 €	2 500 €
<b>TOTAL 1<sup>er</sup>-4<sup>ème</sup></b>			<b>284 332 €</b>	<b>42 500 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>23 500 €</b>
3 <sup>ème</sup>	CENTRE SOCIAL BONNEFOI 5 rue Bonnefoi Lyon 3 <sup>ème</sup>	Objectif bien manger et bouger sans dépenser	25 000 €	<b>2 500 €</b>		2 500 €
<b>TOTAL 3<sup>ème</sup></b>			<b>25 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500 €</b>
7 <sup>ème</sup>	ALGM Association laïque Gerland-Mouche 64 rue Victor Lagrange Lyon 7 <sup>ème</sup>	Bien dans mes baskets	17 509 €	<b>1 500 €</b>		1 500 €
<b>TOTAL 7<sup>ème</sup></b>			<b>17 509 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 500 €</b>
8 <sup>ème</sup>	REGIE DE QUARTIER EUREQUA 2 rue Joseph Chalier Lyon 8 <sup>ème</sup>	MobiSeniors	38 300 €	<b>10 500 €</b>	5 500 €	5 000 €
<b>TOTAL 8<sup>ème</sup></b>			<b>38 300 €</b>	<b>10 500 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>5 000 €</b>
9 <sup>ème</sup>	ASSOCIATION TIGRE-FIDAYS Clos Déroches 38210 Tullins	FITDAYS mgen de Lyon - Village sport santé pour les enfants	44 213 €	<b>4 500 €</b>		4 500 €

Arrdt	Structure maître d'ouvrage	Action	Budget action	Montant proposé	Délégation Politique de la ville	Délégation Santé
9 <sup>ème</sup>	CENTRE SOCIAL DUCHERE PLATEAU RENE MAUGIUS 235 avenue du Plateau Lyon 9 <sup>ème</sup>	Espace Ressource Santé	27 622 €	<b>2 700 €</b>		2 700 €
9 <sup>ème</sup>	ESPACE SENIORS DUCHERE 1 rue Marcel Mouloudji Lyon 9 <sup>ème</sup>	Lien social et réseau de solidarité	63 500 €	<b>15 500 €</b>	13 500 €	2 000 €
9 <sup>ème</sup>	CLUB DE FOOTBALL LYON LA DUCHERE 264 avenue Andreï Sakharov Lyon 9 <sup>ème</sup>	Sensibilisation par le sport	42 000 €	<b>2 000 €</b>		2 000 €
<b>TOTAL 9<sup>ème</sup></b>			<b>177 335 €</b>	<b>24 700 €</b>	<b>13 500 €</b>	<b>11 200 €</b>
Tout Lyon	ADES du Rhône 7 place du Griffon Lyon 1 <sup>er</sup>	Exclusions sociales et enjeux de santé	43 500 €	<b>5 750 €</b>		5 750 €
Tout Lyon	ADES du Rhône 7 place du Griffon Lyon 1 <sup>er</sup>	Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention par une médiation de santé	76 900 €	<b>26 000 €</b>		26 000 €
Tout Lyon	ALS Association lyonnaise de lutte contre le sida 16 rue Pizay Lyon 1 <sup>er</sup>	La santé pour toutes et tous : médiation santé dans les quartiers	76 300 €	<b>8 000 €</b>		8 000 €
Tout Lyon	AVENIR SANTE 15 rue Bancel Lyon 7 <sup>ème</sup>	Prévention des toxicomanies et des conduites à risques par les jeunes pour les jeunes des QPV de Lyon, notamment du 8 <sup>ème</sup> arrdt	33 248 €	<b>10 000 €</b>		10 000 €
Tout Lyon	CPCT Centre psychanalytique de consultation et de traitement 84 rue de Marseille Lyon 7 <sup>ème</sup>	Consultations psychanalytiques pour public en précarité	179 480 €	<b>12 000 €</b>		12 000 €
Tout Lyon	CRIJ Centre régional Information jeunesse 66 cours Charlemagne Lyon 2 <sup>ème</sup>	Espace Santé Jeunes	257 361 €	<b>50 000 €</b>		50 000 €

Arrdt	Structure maître d'ouvrage	Action	Budget action	Montant proposé	Délégation Politique de la ville	Délégation Santé
Tout Lyon	FONDATION ACTION RECHERCHE HANDICAP ET SANTE MENTALE (ARHM) - POLE LYADE 290 route de Vienne Lyon 8 <sup>ème</sup>	Point Accueil Ecoute Adultes Lyon	455 697 €	<b>31 000 €</b>		31 000 €
Tout Lyon	RESAMUT Réseau de santé mutualiste Place Antonin Jutard Lyon 3 <sup>ème</sup>	Maison des adolescents du Rhône	690 000 €	<b>30 000 €</b>		30 000 €
Tout Lyon	SPACEJUNK 16 rue des Capucins Lyon 1 <sup>er</sup>	VENUS Edition XI	77 875 €	<b>3 500 €</b>		3 500 €
<b>TOTAL TOUT LYON</b>			<b>1 890 361 €</b>	<b>176 250 €</b>	<b>- €</b>	<b>176 250 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 432 837 €</b>	<b>257 950 €</b>	<b>38 000 €</b>	<b>219 950 €</b>

Pour mémoire, le montant des subventions allouées au titre de la programmation financière du volet santé de la politique de la ville était de 204 650 euros en 2021.

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (structures pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Pour l'association départementale d'éducation pour la santé (ADES), l'association lyonnaise d'ingénierie sociale (ALIS), Réseau de santé mutualiste (RESAMUT), le centre régional d'information jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes (CRIJ), et la fondation action recherche handicap et santé mentale (ARHM), les conditions et modalités de versement des subventions seront formalisées par des conventions mixtes jointes au présent rapport.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 257 950 euros, dans le cadre de la programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, sont allouées aux structures précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.

- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
- 3- Les conventions mixtes susvisées, établies avec l'ADES, ALIS, RESAMUT, et l'ARHM, sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 5- La dépense en fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :
  - 219 950 euros (subventions de la délégation Santé) sur la ligne de crédit 41925, nature 65748, fonction 412 ;
  - 38 000 euros (subvention de la délégation Politique de la ville) sur la ligne de crédit 46097, nature 65748, fonction 420, après transfert des crédits de la ligne 41780, nature 65748, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET